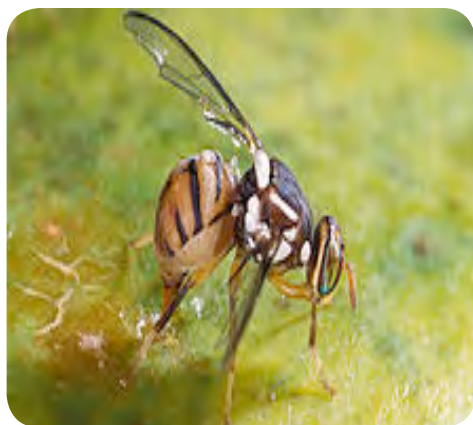


Approche coordonnée mobilisant toutes les parties prenantes pour lutter contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest

La mouche des fruits cause des dommages aux cultures et entraîne une diminution de l'offre de produits alimentaires et de la qualité de ces produits. Organisme nuisible transfrontières, sujet de préoccupation au niveau mondial, la mouche des fruits entraîne, d'après les estimations, des pertes économiques annuelles de plus de 1 milliard de dollars EU à l'échelle de la planète (FAO). L'Afrique de l'Ouest n'est pas épargnée. La découverte et la propagation d'une espèce de mouche des fruits (*Bactrocera invadens*) dans la région en 2004 ont eu de graves répercussions sur la production et les exportations de mangues et les revenus tirés de ces activités.

La présente note d'information décrit les travaux menés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires, pour promouvoir une approche coordonnée mobilisant toutes les parties prenantes pour faire face au problème de la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest.

La mouche des fruits: grand ennemi des cultures



Les exportations de fruits de l'Afrique de l'Ouest vers l'Union européenne (UE) assurent des revenus aux petits agriculteurs et aux exportateurs ainsi qu'aux personnes employées dans les usines de conditionnement. Toutefois, depuis 2004, le succès et l'avenir de ce commerce sont menacés par la rapide propagation de la mouche des fruits. Cet organisme nuisible a entraîné une augmentation des interceptions et de la destruction des exportations de fruits destinées au marché de l'UE. Entre 2006 et 2007, les saisies et destructions dues à la mouche des fruits ont augmenté de 23 pour cent. La mangue a été le principal produit affecté si l'on en juge par les pertes de production, ainsi que par le volume et la valeur des exportations. D'après une étude réalisée en 2008, la mouche des fruits avait entraîné des pertes représentant jusqu'à 85 pour cent de la production de mangues en Afrique de l'Ouest selon la variété de fruits et la période de récolte.

Dans une région affectée par des prix des produits alimentaires constamment supérieurs à la moyenne, des phénomènes météorologiques extrêmes et l'insécurité civile, les fruits sont un élément essentiel d'un régime nutritif équilibré. La mangue est très consommée et une mangue comble jusqu'à 60 pour cent des besoins quotidiens en vitamine A et apporte d'autres nutriments. Par conséquent, la lutte contre la mouche des fruits est également essentielle pour la sécurité alimentaire.

Les espèces de mouches des fruits en Afrique

La famille des «Tephritidae», l'une des deux familles des mouches des fruits, comprend plus de 4 000 espèces connues. Si certaines de ces espèces sont utilisées comme agents de lutte biologique, de nombreuses autres se nourrissent de fruits, les détruisant par là même.

Les genres les plus importants de mouches des fruits sont les genres *Ceratitis*, *Anastrepha* et *Bactrocera*. L'espèce *Bactrocera invadens*, réputée originaire d'Asie du Sud, est aujourd'hui largement disséminée dans toute l'Afrique. Inconnue de la science jusqu'à sa détection au Kenya en 2003, elle est endémique en Afrique de l'Ouest depuis 2004.

Messages clés

- La mouche des fruits menace sérieusement la production et la productivité du secteur agricole, entraîne une baisse de la qualité, perturbe les échanges et entraîne d'énormes pertes financières, ce qui affecte les sources de revenus et la sécurité alimentaire.
- Les pays importateurs imposent des mesures de quarantaine strictes pour prévenir la propagation de la mouche des fruits, ce qui limite le développement du secteur agricole et restreint le potentiel d'exportation dans les pays affectés.
- L'espèce de mouche des fruits *Bactrocera invadens* est endémique en Afrique de l'Ouest depuis 2004. Elle a entraîné des pertes représentant jusqu'à 85 pour cent de la production de mangues et continue à menacer les exportations de fruits (en particulier de mangues) vers l'UE.
- En 2008, le FANDC et la CEDEAO, en collaboration avec la Banque mondiale, ont adopté une approche coordonnée pour lutter contre la mouche des fruits à laquelle étaient associées toutes les parties prenantes concernées. Ces travaux ont abouti à l'établissement d'un Plan d'action régional contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest, d'une durée de cinq ans et d'un coût de 25 millions d'euros.
- En septembre 2009, les gouvernements, les instituts de recherche, le secteur privé, les donateurs et autres partenaires ont approuvé le Plan d'action régional et adopté la Déclaration de Bamako, feuille de route destinée à assurer la mise en œuvre du Plan.
- Des efforts continus sont nécessaires pour intégrer le Plan d'action régional dans les programmes nationaux et régionaux d'investissement agricole et les activités connexes relatives à l'Aide pour le commerce afin d'accroître sa durabilité.

Note d'information du FANDC

N° 4 // Janvier 2010

Vers l'adoption d'une approche coordonnée

Plusieurs instituts de recherche, donateurs bilatéraux, organismes multilatéraux et autres parties prenantes ont entrepris des activités pour lutter contre la mouche des fruits dans différentes parties de l'Afrique de l'Ouest après sa détection en 2004. Toutefois, peu d'efforts, voire aucun, ont été faits pour promouvoir les synergies dans leurs travaux. Préoccupées par les effets économiques et sociaux de cet organisme nuisible transfrontières, la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont réalisé une étude régionale en 2007, financée par la Commission européenne (CE), sur les préjudices causés par la mouche des fruits à la production de fruits en Afrique de l'Ouest. Plus de 300 parties prenantes dans les pays suivants ont été consultées: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali et Sénégal.

Cette étude, qui comprenait une analyse approfondie et recommandait des actions aux niveaux national et régional pour lutter contre cet organisme nuisible, a été validée par les membres de la CEDEAO en juillet 2008. Mais il fallait poursuivre les travaux pour définir les arrangements institutionnels et les besoins budgétaires aux fins de la mise en œuvre de ces actions. Le FANDC et la Banque mondiale sont convenus de financer une initiative complémentaire de suivi axée sur ces aspects. Le COLEACP, association professionnelle représentant les producteurs/exportateurs du secteur horticole des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les importateurs de l'UE, a effectué ces travaux au début de 2009 qui ont notamment abouti à un Plan d'action régional de lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest.

Le Plan d'action régional

Les principaux volets du Plan d'action régional de cinq ans, dont le budget est de 25 millions d'euros, sont les suivants:

- Surveillance: La surveillance de la mouche des fruits sera organisée au niveau national et coordonnée au niveau régional pour assurer une lutte efficace et ciblée.
- Lutte: Les producteurs seront formés aux méthodes de lutte préventive, des mesures de contrôle mises en place dans les zones de fortes infestations et des systèmes de lutte intégrée établis dans les zones de forte production.
- Recherche appliquée: De nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses seront mises à la disposition des producteurs.
- Renforcement des capacités: Un soutien sera accordé pour mettre en place et/ou renforcer les organisations régionales et nationales nécessaires à une lutte efficace contre la mouche des fruits.

Des activités dans les domaines suivants i) formation, ii) échange de renseignements et communication et iii) surveillance et évaluation sont prévues pour chacun de ces volets.

La Déclaration de Bamako

La Déclaration de Bamako établit une feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action régional au cours des mois à venir. Elle a été approuvée par les représentants des gouvernements, des instituts de recherche, du secteur privé, de la société civile et des partenaires de développement lors d'une réunion organisée par le FANDC, la CEDEAO et le gouvernement malien à Bamako les 29 et 30 septembre 2009.

Expériences et enseignements

Bien qu'il ne s'agisse encore que du début, certains enseignements peuvent être tirés des efforts déployés pour mettre en place une approche coordonnée mobilisant toutes les parties prenantes pour lutter contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest. Ces enseignements pourront intéresser d'autres régions qui essaient de lutter contre la mouche des fruits ou d'autres organismes nuisibles transfrontières.

Sensibilisation à tous les niveaux. Il est essentiel de convaincre les gouvernements, les partenaires de développement et autres parties prenantes de l'importance de faire de la lutte contre la mouche des fruits une priorité. Il pourrait être utile à cet égard de fournir des informations sur l'importance des pertes entraînées au niveau de la production et au niveau financier.

Promotion des partenariats et de la coordination dans toute la région. Il est indispensable que les agriculteurs, les exportateurs et les organismes gouvernementaux collaborent pour que les mesures de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles puissent être appliquées de manière efficace. Les instituts scientifiques et de recherche peuvent pour leur part fournir des informations utiles et jouer un rôle clé.

Encouragement de l'appropriation aux niveaux national et régional. Il est essentiel de promouvoir la participation active des gouvernements et d'organisations régionales comme la CEDEAO pour qu'il y ait appropriation des plans d'action au niveau local et que ceux-ci soient effectivement intégrés dans les processus budgétaires et de planification nationaux et régionaux, ce qui permettra d'accroître leur durabilité.

Adoption d'une approche régionale. L'adoption d'approches régionales facilite l'élaboration de politiques et de mesures appropriées pour faire face de manière efficace à des problèmes transfrontières tels que les parasites des végétaux. En facilitant l'échange de renseignements, de données d'expérience et de bonnes pratiques et en permettant d'entreprendre des activités transfrontières (activités conjointes de recherche et de surveillance par exemple), les approches régionales favorisent une prise de décision éclairée, facilitent l'élaboration des politiques nationales et permettent de faire face au problème de la mouche des fruits d'une manière économiquement avantageuse.

Informations complémentaires

La Déclaration de Bamako, le Plan d'action régional et d'autres documents connexes figurent sur le site Web du FANDC à l'adresse suivante: www.standardsfacility.org

La présente note d'information est le fruit d'une collaboration du FANDC et de la CEDEAO. Elle a été établie sous la responsabilité du Secrétariat du FANDC et ne reflète pas nécessairement les vues des partenaires, donateurs ou organisations participantes du FANDC. Les notes d'information du FANDC portent sur des questions concernant la coopération technique dans le domaine SPS et figurent sur le site Web du FANDC. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser au FANDC à l'adresse STDFSecretariat@wto.org ou vous rendre sur le site du FANDC à l'adresse suivante: www.standardsfacility.org.